

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7 nommant M., Hassan Ahmed Zein, sujet Français Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances,

n° 7

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1947

Date de publication
4 janvier 1947

Date du numéro
31 janvier 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la requête en date du 4 octobre 1946 par laquelle le nommé Hassan Ahmed Zein, Fils de feu Ahmed Zein et de feu Salamaleh Mohamed : Race : arabe : Né au Yémen en 1876: Domicilié à Djibouti, quartier 2: Profession: peintre Situation de famille : marié, 3 enfants. sollicite la constatation de sa qualité de sujet français : Vu l'avis favorable du commandant de cercle; Après enquête du service de la sûreté: Considérant que l'intéressé, étant domicilié à la Côte française des Somalis avec sa famille depuis plus de dix ans, a acquis une situation notable attestant le caractère définitif de son établissement remplit les conditions exigées par l'article 1er du décret du 25 février 1939 pour la constatation de sa qualité de sujet français,

TEXTE INTÉGRAL

Que le nommé Hassan Ahmed Zein est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité.

Pour le Gouverneur en mission : L'Administrateur des colonnes
inspecteur des affaires administratives

CHAMBOREDON